

[Text]

to some degree with federal—provincial meetings so as to include members of the opposition. Even without any restructuring, provincial premiers and their cabinets now tend to represent regional or, at least, provincial views through formal and informal processes including the media.

The discussion paper produced by the Government of Canada summarizes and comments upon a variety of proposed senate reforms. Nearly all of the reforms considered would have some impact on the House of Commons.

• 1020

Assuming that it is desired to retain Canada's Parliamentary system of government, it is essential to retain what is, de facto, the primacy of the lower House. Any form of elected senate is likely to detract from this primacy of the House, unless the powers of the Senate were to be substantially reduced in which case the legitimacy of the upper chamber would not be enhanced. To continue with an appointed senate, whether by the federal government alone or some combination of federal—provincial appointments, would not only perpetuate the existing question of legitimacy, but should be unnecessary in a mature democratic system.

My conclusion, that the Senate be abolished, will come as no surprise. It is my view that, regardless of the Senate's historical necessity and role, it is no longer necessary to the Canadian parliamentary system, and I believe, it detracts from the overall legitimacy of Parliament in the eyes of the Canadian public.

A Gallup poll released last week indicated very clearly that Canadians are not interested in the activities of Parliament, even though they recognize its importance. In another poll, the results of which I believe have been transmitted to this committee, senate reform ranked last on a priority listing of 11 issues.

Now, while I do not believe that government policies or changes to government institutions should be based on the latest Gallup poll, I would suggest that the health of a democracy is not at its peak if many of its citizens feel that its central institutions are of little interest. This lack of interest in Parliament and the low priority of senate reform which, incidentally, would seem to contradict the government's statement on page 5 of the discussion paper that "public interest in reform of the Senate is currently stronger than it has ever been", may be taken to indicate that nothing should be done and that the Senate's status quo should be maintained.

There is a number of arguments which could be advanced to support this position, such as the public's weariness of constitutional matters, or giving a priority to introducing a new electoral system for the House of Commons first, and then waiting to see the results. But if the government is determined to press ahead with senate reform, as it seems to be, then it should do so completely by putting to rest a venerable institu-

[Translation]

au processus des réunions fédérales-provinciales de telle manière que la participation des membres de l'opposition serait assurée. Déjà à l'heure actuelle, sans qu'on ait procédé à aucune restauration, les premiers ministres provinciaux et leur Cabinet ont tendance à présenter les points de vue sinon de leur région, du moins de leur province, par des moyens officiels ou non, y compris les médias.

Le document de travail du gouvernement du Canada résume et commente certaines propositions de réforme du Sénat. Les réformes proposées comportent presque toutes des retombées pour la Chambre des communes.

A supposer qu'on souhaite conserver le système parlementaire de gouvernement du Canada, il est essentiel de conserver ce qui est, en réalité, la primauté de la chambre basse. Toute forme de sénat élu risque de porter atteinte à cette primauté de la chambre, à moins que les pouvoirs du Sénat ne soient considérablement restreints, et dans ce cas-là, la légitimité de la chambre haute n'y gagnerait rien. En conservant un sénat nommé, soit par le gouvernement fédéral exclusivement, soit en partie par le gouvernement fédéral et en partie par les gouvernements provinciaux, non seulement on maintiendrait les conditions actuelles de légitimité, mais encore introduirait-on un élément totalement inutile dans un système démocratique.

En conclusion, j'estime que le Sénat doit être aboli, cela ne vous surprendra pas. J'estime qu'abstraction faite de son rôle historique, le Sénat est devenu inutile dans le système parlementaire canadien et je suis convaincu qu'il porte atteinte à la légitimité globale du Parlement aux yeux du public canadien.

Un sondage Gallup paru la semaine dernière indique très clairement que les Canadiens ne s'intéressent pas aux activités du Parlement, même s'ils en reconnaissent l'importance. Dans un autre sondage dont les résultats ont dû parvenir à ce Comité, dans une liste de priorité de 11 points, la réforme du Sénat était jugée la moins importante.

Cela dit, je suis loin de prétendre que les politiques gouvernementales ou le changement des institutions gouvernementales doivent se fonder sur le dernier sondage Gallup. Mais tout de même, une démocratie dont les principales institutions intéressent fort peu les citoyens ne saurait être en vraiment bonne santé. Ce manque d'intérêt pour le Parlement et pour la réforme du Sénat qui, soi-disant en passant, semble contredire la déclaration du gouvernement à la page 5 du document de travail, où l'on peut lire: «le public s'intéresse actuellement plus que jamais à la réforme du Sénat»; tout cela semblerait indiquer que rien ne doit être fait et qu'il faut conserver le statu quo au Sénat.

Cette position peut se fonder sur un certain nombre d'arguments: l'ennui du public face aux questions constitutionnelles, la priorité donnée à un nouveau système électoral pour la Chambre des communes, système dont on attend de voir les résultats. Mais si le gouvernement est déterminé à imposer une réforme du Sénat, et cela semble être le cas, il faudrait aller jusqu'au bout et donner le coup de grâce à une vénérable